



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Contact Référent COVID-19 du District :
Mr CHAOUI Abdelali – Membre du Comité Directeur
Email : covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr
Téléphone : 07 50 67 33 22

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**

PARENTS, A VOUS DE JOUER !



**RESTER DERRIERE
LA MAIN COURANTE**



**ETRE MAITRE DE
SES EMOTIONS**



ENCOURAGER !



**RESPECTER
L'EDUCATEUR ET L'ARBITRE**



RECONFORTER

P PLAISIR Plaisir de jouer à tout âge et tout niveau
R RESPECT Respecter l'adversaire, l'arbitre, l'encadrement
Ê ENGAGEMENT Engagement du corps et du cœur
T TOLÉRANCE Exemplaire dans l'accueil de toutes les aptitudes
S SOLIDARITÉ Solidarité du Football Français et du sport d'équipe



LAISSEZ-NOUS JOUER !



PRETS A JOUER LE JEU

**L'OFFICIEL 66 N°17 DU 03/12/21
SAISON 2021/2022**

Horaire d'ouverture :

Lundi 9h-12h30/14h-17h
Mardi 9h-12h30/14h-18h
Mercredi 9h-12h30/14h-18h
Jeudi 9h-12h30/14h-18h
Vendredi 9h-12h/14h-17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances exceptionnelles
(décès , accident ...) :
06 10 84 48 53

**L'OFFICIEL 66 N°17 DU 03/12/21 SAISON
2021/2022**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



CDOS
PYRÉNÉES
ORIENTALES

Maison Départementale des Sports
Rue René Duguay-Trouin
66000 PERPIGNAN

Tél : 04 68 63 32 68 - cdos66@wanadoo.fr

[hp://pyreneesorientales.franceolympique.com](http://pyreneesorientales.franceolympique.com)
[hps://www.facebook.com/ComiteOlympique66/](https://www.facebook.com/ComiteOlympique66/)

Les formations du CDOS 66

Décembre 2021

- Assurances des clubs face au risque

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Pyrénées-Orientales organise prochainement une formation pour aider au fonctionnement des associations sportives :

- Assurances des clubs face au risque
- But général : informer sur l'assurance, la protection et les obligations des dirigeants d'association & salariés
- Date et heure : Jeudi 09 décembre 2021 à 18h30
- Lieu : Maison Départementale des Sports - Perpignan
- Intervenant : Patrice MESEGUER - Allianz



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter le CDOS 66 au 04 68 63 32 68 ou par mail à cdos66@wanadoo.fr

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 02/12/21

Président : WATTELLIER Eric (excusé)

Président Délégué : WATTELLIER Marc

Vice-Présidente : Aline GARRIGUE

Vice-Président : CHAOUI Abdelali (excusé)

Vice-Président : Philippe MARCO-GREGORI (excusé)

Secrétaire Général : GRISORIO Vincent (excusé)

Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART (excusée)

Trésorier Général : Christophe SALMERON

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

CANET RFC : du 30/11/21, invitation à l'AG du club le jeudi 02/12/21 à 18h30 à la salle de l'Écoute du Port à Canet-en-Roussillon. Pris note, remerciements.

CAMPAGNE FAFA 21/22

Pour la saison en cours, les guides et les fiches projet de demande de subvention sont désormais disponibles concernant le volet transports, avec la participation au financement de mini-bus afin de véhiculer les licencié(e)s, et le volet équipements dans le but d'accompagner l'essor des nouvelles pratiques avec la construction de terrain de Foot5, de futsal intérieur ou extérieur ou de beach soccer, priorité nationale.

En parallèle, le FAFA continue de financer la rénovation ou la construction des équipements dits traditionnels. Les porteurs de projets doivent se rapprocher de leur district ou ligue d'appartenance afin de les accompagner à formaliser un dossier.

Pour les Mairies : pour tout savoir sur le dispositif du Fonds d'aide au football amateur, rendez-vous sur **la page dédiée de notre site internet**, où vous trouverez tous les dossiers de la saison 2021/2022 à télécharger, ainsi que les modalités d'instruction pour remplir votre demande.

Pour les clubs : les dossiers doivent-être traités dans **FOOTCLUBS**.

NOUVELLES DÉCLINAISONS DES MESURES SANITAIRES

Dans le prolongement des dernières annonces gouvernementales, le tableau actualisé relatif à la déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à compter du 26 novembre 2021 a été mis en ligne sur le Site du District. Il a été également envoyé dans les boîtes mails officielles des clubs.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Il est accompagné d'un communiqué de presse qui appelle au renforcement des mesures barrières et **précise notamment que le port du masque redevient obligatoire pour tous dans un équipement sportif, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.**

A noter également qu'à compter du **lundi 29 novembre**, la **durée de validité des tests PCR et antigéniques sera réduite à 24h pour le pass sanitaire.**

Modification de l'Article 9 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District

Exposé des motifs : assouplir la date de réception des convocations de match au District d'un jour, tout en restant dans un délai raisonnable pour que les clubs puissent prévenir leurs joueurs, pour la saisie informatique des notifications et la désignation des arbitres.

Texte actuel	Nouveau texte
<p>Article 9 – .../...Début du texte inchangé</p> <p>Les notifications destinées au District et à l'adversaire, devront être adressées ou envoyées par la boîte officielle au plus tard, le Lundi précédant le jour de la rencontre, lorsque celle-ci est fixée au Samedi ou au Dimanche, ou dans les délais prescrits (5 jours) pour une rencontre éventuellement fixée à un autre jour de la semaine. A défaut il sera fait application de l'amende prévue au premier paragraphe.</p> <p>Le club «visiteur» qui n'aurait pas reçu la notification de son adversaire devra s'en informer auprès du District, aux heures de permanence, et ce, jusqu'au Mardi 18h, dernier délai.</p> <p>Le non-respect de ces obligations, dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu, entraînera la perte du match «par forfait» du club ou des clubs fautifs, avec toutes ses conséquences. .../...Reste du texte inchangé</p>	<p>Article 9 – .../...Début du texte inchangé</p> <p>Les notifications destinées au District et à l'adversaire, devront être adressées ou envoyées par la boîte officielle au plus tard, le mardi avant 18h00 précédant le jour de la rencontre, lorsque celle-ci est fixée au Samedi ou au Dimanche, ou dans les délais prescrits (5 jours) pour une rencontre éventuellement fixée à un autre jour de la semaine. A défaut il sera fait application de l'amende prévue au premier paragraphe.</p> <p>Le club «visiteur» qui n'aurait pas reçu la notification de son adversaire devra s'en informer auprès du District, aux heures de permanence, et ce, jusqu'au mercredi 12h00 dernier délai.</p> <p>Le non-respect de ces obligations, dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu, entraînera la perte du match «par forfait» du club ou des clubs fautifs, avec toutes ses conséquences. .../...Reste du texte inchangé</p> <p>Date d'effet : rentrée 2022 (journées du 08-09 Janvier 2022)</p>

CONDOLEANCES

Le Bureau et l'ensemble des membres du Comité Directeur présentent leurs sincères condoléances à M. Vincent GRISORIO et à M. Gérard PEREZ ainsi qu'à leur famille pour le deuil qui les touche.

Le Président Délégué
Marc WATTELLIER

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 30/11/21

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire Championnats Séniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ (excusé)

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Guy ROUXEL, Fabrice OREGLIA

Excusés : Thomas BUSSIERE, Vincent VANDEVILLE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Ordre du jour :

- Traitement des affaires courantes
- Enregistrement des résultats et vérification des classements
- Questions diverses

COMPETITIONS SENIORS

CORRESPONDANCE

FC LE BOULOU SJPC : du 25/11/21, demandant à jouer le match D1 FC LE BOULOU SJPC / SP PERPIGNAN NORD 2 le samedi 04/12/21 à 20h30. Manque accord du club adverse.

MATCHES REMIS

Matchs redatés : au regard des éléments calendaires et afin de pouvoir reporter tous les matchs non joués pour intempéries :

- la rencontre D1 du 14/11/21 FC LE SOLER / FC BECE VALLEE DE L'AGLY est redatée au 19/12/21 (au lieu du 09/01/22)
- La rencontre ENT. SALANCA-PIA / FC BAHO-PEZILLA est redatée au 19/12/21 (au lieu du 09/01/22)
- La rencontre FC BAHO-PEZILLA / FC VILLELONGUE est redatée au 09/01/21 (au lieu du 19/12/21)

Matchs remis du 28/11/21 :

D1 FC LE SOLER / FC ST CYPRIEN remis au 09/01/22

D1 ATAC / FC THUIR remis au 19/12/21

D1 ENT. SALANCA-PIA / FC LE BOULOU SJPC remis au 09/01/22

D2 FC VINCA / SALEILLES OC remis au 12/12/21

D2 FC CERDAGNE / FC CERET remis au 12/12/21

D2 SO RIVESALTES 2 / FC THUIR 2 remis au 12/12/21

D2 AS BAGES / RF CANOHES TOULOUGES remis au 12/12/21



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

D3 FC LE SOLER 2 / RF CANOHES TOULOUGES remis au 19/12/21
D3 FC VINCA 2 / FC ALBERES-ARGELES 3 remis au 19/12/21
D3 FC DES ASPRES / FC BARCARES MEDITERRANEE remis au 19/12/21
D3 FC LAURENTIN 3 / USEPMM – CABESTANY 4 remis au 12/12/21
D3 ENT. SALANCA-PIA 2 / VILLELONGUE 2 remis au 12/12/21

Le Président
JC DELATRE

Le Secrétaire
J-M LEWANDOWSKI

COMPETITIONS JEUNES

CORRESPONDANCE

CABESTANY OC : du 30/11/21, demandant l'engagement d'une équipe 2 en Championnat U15 à 11 2ème Phase. Pris note.

PERPIGNAN AC : du 30/11/21, demandant l'engagement d'une équipe 2 en Championnat U15 à 11 2ème Phase. Pris note.

MATCHES REMIS

Matches du 24/11 remis au mercredi 01/12/21 :

- 15 P/A DU 24/11 COLLIOURE – PORT VENDRES / USEPMM 3 remis au mercredi 01/12/21
- U15 P/A du 24/11 CABESTANY OC / RF CANOHES TOULOUGES remis au mercredi 08/12/21 (4 joueurs sélectionnés pour Cabestany - détection U14 du 01/12)
- U15 P/B du 24/11 FC LAURENTIN 2 / FC CERET remis au mercredi 01/12/21
- U15 P/B DU 24/11/21 USEPMM 2 / CHAMPIONS ST JACQUES remis au mercredi 01/12/21

Matches des 27-28/11/21 remis :

- Coupe du Roussillon U17 ENT. FOURQUES – TROUILLAS – POLLESTRES / FC CERDAGNE remis 18/12 (date initiale de la rencontre).
- U17 P/A CABESTANY OC / ELNE FC remis au mercredi 08/12/21
- U17 P/A FC LE SOLER / FC THUIR remis au 11/12/21 (accord des deux clubs)
- U15 P/A ATAC 2 / CABESTANY remis au mercredi 15/12/21 (déjà 1 match remis au 08/12 pour Cabestany)
- U15 P/B FC THUIR 3 / FC CERET remis au mercredi 08/12/21
- U15 P/C FC CERDAGNE / AS PRADES remis mercredi au 08/12/21

Le Président
J-C DELATRE



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission du Football d'Animation

REUNION DU 30/11/21 à 17h45

Présidente : Carole FERNANDEZ

Présents : Hassan ACHLOUJ, Annick COUEFFEC, Mathieu FERNANDEZ, Fabrice OREGLIA

Excusés : Valérie DE LAUNAY, Benoit FABRY, Johan PLASMAN.

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Ordre du jour :

- Le point sur toutes les feuilles de match, Fmi et rencontres reportées
- Le point sur les amendes
- Critérium U13 3ème phase
- Questions diverses

AMENDES U9 JOURNEE DU 20/11/21

Poule A : **FC LE BOULOU SJPC** : fiche de présence manquante
Amende : **40€**

Poule C : **CABESTANY OC** : FDM hors délai
Amende : **40€**

Poule F : **USEPMM** : fiche de présence manquante
Amende : **40€**

Poule G : **ENT. FOURQUES - TROUILLAS** : fiche de présence manquante
Amende : **40€**

Poule I : **ASC ST NAZAIRE** – forfait d'équipe
Amende : **30€**

Poule J : **USEPMM** : aucun retour de FDM
1^{er} rappel rappel avant sanction

Poule L : **FC PIA** : aucun retour de FDM
1^{er} rappel rappel avant sanction

AMENDES U11 JOURNEE DU 20/11/21

Poule I : **USEPMM** : manque un nom de famille – FDM incomplète
Amende : **30€**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Poule H : **SAEILLES OC** : feuille de match hors délai
1^{er} avertissement

Poule J : **SP PERPIGNAN NORD** : manque défi (FDM incomplète)
Amende : **30€**

ELNE FC : manque défi (FDM incomplète)
Amende : **30€**

ATAC : manque défi (FDM incomplète)
Amende : **30€**

Poule F : **CANET FC** : défi noté incorrectement
1^{er} avertissement

SP PERPIGNAN NORD : défi noté incorrectement
1^{er} avertissement

FC LE SOLER : manque nom et n° de licence de l'éducateur - FDM incomplète
Amende : **30€**

FC LAURENTIN : manque défi (FDM incomplète)
Amende : **30€**

RF CANOHES TOULOGES : manque nom et n° de licence de l'éducateur -
FDM incomplète
Amende : **30€**

AMENDES U13 JOURNEE DU 20/11/21

Poule 7 : **ASC ST NAZAIRE** (match SALANCA-PIA / ST NAZAIRE N°52108.1) : Aucun retour FMI ni feuille papier
► Amende : **100€** (aucune démarche du club pour utiliser la FMI)
1^{er} rappel envoyé par mail, 2^{ème} rappel dans le présent journal officiel, si la FDM ne parvient pas au district avant la semaine prochaine, le dossier sera transmis à la Commission des Règlements & Contentieux pour statuer sur le résultat du match.

ASC ST NAZAIRE : (match ST NAZAIRE / VILLENEUVE-RIVIERE N°52110.1)
Aucun retour FMI ni feuille papier
► Amende : **100€** (aucune démarche du club pour utiliser la FMI)
1^{er} rappel envoyé par mail, 2^{ème} rappel dans le présent journal officiel, si le FDM ne parvient pas au district avant la semaine prochaine, le dossier sera transmis à la Commission des Règlements & Contentieux pour statuer sur le résultat du match.

La Commission rappelle que la **2^{ème} phase U13 se termine le 05/12** et que tous les résultats doivent être enregistrés (avec les FMI ou à défaut les feuilles « support papier »), pour clôturer les Poules et réaliser le calendrier de la **3^{ème} phase**.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

RAPPEL TEXTE ADOPTE LORS DE L'AG DU 27/10/21 A THUIR

3^{ème} Phase Critérium U13 D1-D2-D3

JANVIER / MAI

Article 15

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn.

La FMI est obligatoire.

Pour rappel, le résultat des défis, en cas de match nul, doit apparaître dans la rubrique « observation » de la FMI, en mentionnant le nom du vainqueur du défi.

La mise en place des groupes de la Phase 3 et leur composition est définie par la commission compétente et le CTD-DAP du District.

INTER-DISTRICT :

- Les 3 meilleures équipes du NIVEAU 1 de la PHASE 2 participeront à un CRITERIUM U13 INTER-DISTRICT.
- 1 Poule à 10 équipes (4 de l'HERAULT - 3 des P-O - 3 de l'AUDE) pour amener les clubs à se préparer et à s'engager sur les U14 Territoire la saison suivante.
- Cette phase ne peut compter qu'une seule équipe d'un même club.
- Les rencontres se déroulent sur match aller.

DEPARTEMENTAL 1 :

Les 8 équipes de NIVEAU.1 2^{ème} Phase, non concernées par l'INTER-DISTRICT, constitueront la poule unique de D1

- Match ALLER / RETOUR (soit 14 matches).
- Pas de montée en U14 Régional à l'issue de la saison.
- Le Club classé premier (1^{er}) de la Poule D1 à l'issue de la saison, obtiendra le titre de Champion du Roussillon.

DEPARTEMENTAL 2 :

Cette compétition est constituée de 3 Poules de 12 équipes, soit 36 équipes :

- Les 7 équipes du NIVEAU 1, non retenues pour l'Inter-district et la D1.
- Les 21 meilleures équipes du NIVEAU 2
- Les 8 meilleures équipes du NIVEAU 3

Les rencontres se déroulent sur match aller (11 matches).

DEPARTEMENTAL 3 :

Cette compétition est constituée de X Poules de 12 équipes :

- Les 6 équipes du NIVEAU 2, non retenues pour la D2.

Les EQUIPES RESTANTES de la 2^{ème} Phase NIVEAU 3 + les nouvelles inscriptions Les rencontres se déroulent sur match aller (11 matches).

Article 16 :

La 3^{ème} Phase de Janvier à Mai pour les U13 D1, D2, D3 sera ponctuée d'un défi technique :

D1

Journées **ALLER** (1 à 7) Défi jonglage en mouvement
Journées **RETOUR** (7 à 14) Un contre Un (1 C 1).



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

D2 / D3

Journées **1 à 5** : Défi jonglage en mouvement
Journées **6 à 11** : Un contre Un (1 C 1).

Article 17 :

A l'issue de la saison, **SEULS** les clubs qui ont participé en **U13 D1** et **U13 INTER-DISTRICT** pourront, s'ils le souhaitent, s'engager en **U14 Territoire**.

Article 18 :

Tous les cas non prévus aux présents règlements seront examinés par la commission compétente.

RAPPEL : PLATEAU DE NOEL

Cette initiative, déclinée dans chaque secteur géographique du département, vise à développer l'apprentissage de la solidarité chez nos plus jeunes licencié.e.s.

Cette opération caritative en faveur des "Restos du Coeur" se déroulera le Samedi 11 Décembre 2021, à partir de 10h sur tous les plateaux U7, U9 et U11.

Avec pour objectifs :

- Chaque enfant ramène un jouet (sauf peluches) dont il ne se sert plus afin d'aider un autre enfant.
- Offrir un Noël aux enfants défavorisés grâce à nos jeunes licencié.e.s
- Faire de cette manifestation, une fête de Noël pour nos jeunes footballeurs.
- Redorer l'image du Football.

Nous comptons sur l'ensemble des clubs afin de relayer l'information auprès de leurs licencié.e.s car sans eux notre projet ne pourra se réaliser.



Fin de séance à 18h45
La Présidente
Carole FERNANDEZ

Commission des Féminines

REUNION DU 01/12/21

Présidente : Zakia MAALOU

Secrétaire de Séance : Manon ALLIEU

Présents : Patricia BREUX, Jean-Pierre COUCHEZ, Annick COUEFFEC, Charles PLANAS, Pascale VILANOVE

Excusé : Sylvain LEBEAU

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

MATCHES REMIS

- Féminines Séniors à 8 FC THUIR / PRADES : remis date à fixer
- Féminines Séniors à 8 FC THUIR / ESPOIR FEMININ 2 du 28/11 : remis date à fixer
- U15F CANET RFC / ENT. CABESTANY – USEPMM du 13/11 : à jouer en semaine au plus tard le 19/12/21
- U15F FC POLLESTRES / FC LE BOULOU du 27/11 : à jouer en semaine au plus tard le 19/12/21

CREATION D'UN CHAMPIONNAT U16F

Le Comité Directeur a décidé de la création d'un Championnat U16F au lieu de U15F.

Cette compétition est ouverte en nombre illimité aux U16F, U15F et U14F.

Seules les U13F ne peuvent pas y participer, sachant que plusieurs compétitions leur sont actuellement accessibles : U13G D1 / D2 / D3 - 3^{ème} Phase et U11F/U13F.

Mise en place du Championnat U16F à compter de février 2022 (après la 1^{ère} phase des U15F - compétition en cours jusqu'au 15/01/22).

Tirage au sort des ½ Finales de Coupe du Roussillon Féminines à 8

► ½ Finales le 19/12/21 sur le terrain du club 1er nommé au tirage (FMI obligatoire)

1. HAUT VALLESPYR / FC THUIR
2. ELNE FC / AS PRADES



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

► Les 4 équipes éliminées du 1^{er} tour et des ½ Finales de CR Féminines à 8 participeront au Challenge Jean-Claude LE GOFF. Tirage le 12/01/22 – matches le 30/01/22

CADRAGE Coupe du Roussillon Féminines à 11

► Tirage le 08/12/21 à 10h30 au siège du District.

► Les matches se joueront le 19/12/21 sur le terrain du club 1er nommé au tirage (FMI obligatoire).

○ 6 équipes concernés :

R1 : FC ST CYPRIEN
PERPIGNAN ESPOIR FEMININ
FC POLLESTRES

R2 : CANET RFC

INTER-DISTRICT AUDE/PO : USEPMM
RF CANOHES TOULOUGES

CHALLENGE FUTSAL

► Le 9 janvier 2022
► Lieu à déterminer

La Présidente
Zakia MAALOU

La Secrétaire de Séance
Manon ALLIEU



Commission FUTSAL

REUNION TELEPHONIQUE DU 02/12/21

Président : Benoit FABRY

Membres : Yannick COLOMBO, Sylvain DAMERON, Bibal EL KHIR, Gérard PEREZ.

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

CORRESPONDANCE REÇUE

- Reçu mail du club de BANYULS SUR MER demandant l'engagement d'une EQUIPE dans le Championnat Départemental FUTSAL.
 - La Commission donne avis favorable, en lieu et place de l'exempt 6 de l'actuel calendrier.
 - Ce club dispose d'une salle pour recevoir Ses matches à domicile : Le GYMNASSE JACQUES MORET – Rue Jules FERRY à Banyuls S/Mer.
 - Les rencontres se dérouleront le dimanche (créneaux 18h/22h).
 - Le club compte 2 matches en retard qui seront rattrapés à compter du mois de janvier 2022.
 - Match du 13/11/2021 51966.1
ENT. USEPMM-INTER / BANYULS/MER à jouer le 23 JANVIER 2022
 - Match du 11/12/2022 51972.1
BANYULS/MER / INTERFUTSAL PAYS CATALAN 3 à jouer le 6 FEVRIER 2022
- La commission rappelle au club que cette compétition utilise la FMI obligatoirement et que tous les joueurs qui y participent doivent être LICENCIES le jour des matches.
- Les frais d'engagement seront débités sur le compte club

**Le Président
Benoit FABRY**



Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 01/12/21

Présidente : Aline GARRIGUE

Présents : Didier CHOBEAUX, Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Joseph PISCITELLO, Michel RAMONEDA, Pierre-Luc SICARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

Match U17 du 27/11/21 N°23815500 ELNE FC 2 / FC ST CYPRIEN

Vu :

- La feuille de match.
- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre.

▪ Attendu que l'équipe du FC SAINT-CYPRIEN s'est retrouvée réduite à moins de 8 joueurs suite aux blessures des joueurs :

- KARSENTI Paul, licence n°2548716850 à la 40^{ème} minute
- POURE PASTOU Teiva, licence n° 9603509041 à la 70^{ème} minute.
- (10 joueurs inscrits sur la feuille de match)

▪ Considérant que, conformément aux dispositions de l'Article 37 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District, l'arbitre a dû constater l'insuffisance de joueurs pour le FC SAINT CYPRIEN et de ce fait, mettre un terme à la rencontre.

PCM : La Commission des Règlements et Contentieux, statuant en 1^{er} ressort, donne **match perdu par pénalité (-1 Pt) au FC SAINT CYPRIEN**, en application des dispositions de l'article 37 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District et, selon l'article 38 des Epreuves Officielles qui stipule que : *tout match gagné ou perdu par forfait, pénalité ou irrégularité est réputé gagné ou perdu par 3 à 0, sauf si le score acquis sur le terrain lors de l'arrêt ou la fin du match est plus favorable au club déclaré vainqueur* : **ELNE FC II 17 - 0 FC ST CYPRIEN** et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U15 du 27/11/21 N°23815733 ASPM / FC THUIR 2

Vu :

- Le rapport du délégué officiel de la rencontre.
- Attendu que les clubs du FC THUIR et de L'AS PERPIGNAN MEDITERRANEE, ne se sont pas déplacés pour cause de terrain impraticable (mail de la Mairie de Perpignan du vendredi 26 novembre 2021 envoyé à l'ASPM), et ont donné leur accord pour le report de ce match.
- Attendu que l'arbitre officiel et le délégué de la rencontre se sont présentés au stade SAN VICENS de Perpignan conformément à leur designation (le mail de la Mairie de Perpignan n'ayant pas été envoyé au District).

PCM : La Commission des Règlements et Contentieux, statuant en 1^{er} ressort, décide de donner match à jouer et, transmet le dossier à la commission compétente pour date à fixer.

- Les frais de déplacement des officiels sont à la charge de L'AS PERPIGNAN MEDITERRANEE (**2 x 35 euros**).
- A noter que M. CHOBEAUX Didier, dirigeant du FC THUIR, a quitté la séance lors de l'évocation de ce dossier et n'a pas pris part aux délibérations.

PLATEAU U13 POULE 5 du 27/11/21 ASPM / CHAMPIONS ST JACQUES / FC LAURENTIN 2

Vu :

- Les différents courriels reçus.
- Compte tenu que le club de L'AS PERPIGNAN MEDITERRANEE n'a pas averti, dans les délais requis, de la fermeture du stade SAN VICENS par la Municipalité de Perpignan.
- Attendu que les équipes des CHAMPIONS ST JACQUES et du FC LAURENTIN 2 étaient présentes le jour du match et ont constaté la fermeture du stade et l'absence au club recevant.

PCM : La Commission des Règlements et Contentieux, statuant en 1^{er} ressort, dit qu'il y a lieu de donner match perdu par forfait (- 1pt) à l'AS PERPIGNAN MEDITERRANEE pour les 2 rencontres suivantes :

- N°52056.1 ASPM / FC LAURENTIN 2
- N°52057.1 ASPM / CHAMPIONS ST JACQUES
- Amende : **50€**
- Et, donne à jouer le match N°24143488 CHAMPIONS ST JACQUES / FC LAURENTIN 2 à une date à fixer par la commission compétente.

PROCHAINE REUNION LE 08/12/21

LA PRESIDENTE
Mme GARRIGUE Aline

LE SECRETAIRE
M. PISCITELLO Joseph

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline et d'Éthique

REUNION DU 01/12/21

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire de Séance : Eric MOUSSET

Présents : Gérard ANCEL, Claude POURCEL

Représentant des Arbitres : Jamel BEN AMAR

Excusés : Gérard DUQUESNE, Logan ROPERO

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

R A P P E L

*Les sanctions disciplinaires sont consultables **UNIQUEMENT** :

- par le licencié, sur son espace personnel **Mon Compte F.F.F.**

- par les clubs, sur **FOOTCLUBS** (sanctions + procès-verbaux de la Commission de Discipline et d'Éthique)

Prochaine réunion le 08/12/21

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

LE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Eric MOUSSET